

Réf : VA/FS

Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale du FAS FAM Séance du 26 Mars 2025

Le Conseil de la Vie Sociale du FAS FAM du Centre Hospitalier de Châtel-sur-Moselle s'est réuni le Mercredi 26 Mars 2025, à 10h00, en salle de réunion de l'établissement.

Présent (e)s : Monsieur Francis SIMONIN, Président du CVS
Monsieur Jordan LACHAMBRE, Vice-Président et représentant des résidents
Monsieur Allan THOMAS, représentant des résidents
Madame Béangère LOPEZ, représentant du personnel
Monsieur Patrick CONTASSOT, représentant des usagers

Assistait à titre consultatif :
Monsieur Vincent ANDROUËT, Directeur par intérim
Madame Magali CREUSOT, Cadre Socio-éducatif du FAS FAM

Personnes invitées : Madame Émilie MISCHLER, infirmière FAS FAM

Personnes excusées : Madame le Docteur Isabelle MASSON, médecin coordonnateur
Madame Marie-José BISCH, Qualificienne
Madame Martine HENRY, représentant des usagers

Secrétaire de séance : Madame Fabienne SAVOY, service des admissions

Monsieur Francis SIMONIN souhaite la bienvenue à Monsieur ANDROUËT, directeur par intérim.

Monsieur Vincent ANDROUËT se présente en sa qualité de directeur par intérim pour une période de quatre mois. Monsieur ANDROUËT indique qu'il est directeur de l'Institut Médico Éducatif de CHATEL sur MOSELLE et également de la Maison d'Accueil Spécialisée « Les Charmilles » de THAON les VOSGES.

Madame CREUSOT se présente en sa qualité de cadre socio-éducatif au FAS FAM depuis le 2 décembre 2024.

Monsieur ANDROUËT ouvre la séance à 10h00 et donne la parole à Monsieur SIMONIN, Président du Conseil de la Vie Sociale

I – Approbation du compte rendu de la séance du 11 Décembre 2024 :

Les membres du conseil de la vie sociale du FAS FAM approuvent le compte rendu de la séance du 11 Décembre 2024, sans aucune remarque.

Cependant, Monsieur CONTASSOT souhaite revenir le point relatif aux clés des portes des chambres des résidents. Monsieur SIMONIN explique, qu'actuellement, les portes de chambres des résidents ne se ferment pas à clés, et qu'une réflexion sur ce sujet est en cours depuis de nombreuses années.

Monsieur ANDROUËT comprend bien la demande mais il explique que ce sujet présente plusieurs enjeux paradoxaux. Chaque résident a droit au respect de sa vie privée et de son intimité et, à ce titre, doit pouvoir fermer sa chambre à clé s'il le souhaite.

Le second enjeu est l'aspect sécuritaire : il est impératif que le personnel puisse intervenir rapidement dans les chambres, en cas de problème. L'aspect sécuritaire peut également concerner les résidents fumeurs.

Monsieur ANDROUËT affirme que la décision doit être pluri disciplinaire.

Monsieur SIMONIN demande à ce que chaque référent soit également concerté pour définir quel résident peut avoir sa clé de chambre. Monsieur ANDROUËT indique que le fait de disposer d'une clé sera à inscrire au projet personnalisé.

Monsieur ANDROUËT souhaite qu'un groupe de travail se mette en place et que ce point soit inscrit au projet de service. Une proposition sera faite au prochain CVS.

Madame MISCHER attire l'attention des membres sur le fait que les résidents qui ne seront pas en capacité de fermer leurs chambres à clés, ne doivent pas devenir la cible de vols. Elle ajoute qu'il est impossible de fermer systématiquement les chambres à clés pour respecter le droit d'aller et venir des résidents.

En ce qui concerne l'intervention de l'opticien mobile au FAS FAM, et suite à la mise en place d'imprimés à compléter par le tuteur pour désigner l'opticien mobile de son choix, Monsieur CONTASSOT s'étonne que les tuteurs associatifs ne veuillent pas se prononcer. Madame MISCHLER prend la parole et informe qu'à ce jour tout est résolu et que toutes les désignations ont été complétées et signées.

Le compte rendu de la séance du 11 Décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

II – Activité du FAS FAM :

Madame Fabienne SAVOY présente les chiffres relatifs à l'activité au 28 Février 2025 :

L'activité est plutôt satisfaisante avec un taux d'occupation pour le FAS et le FAM de 95,93 % au 28 Février 2025.

Nous avons actuellement une place disponible, pour une orientation FAM. Une demande d'admission est en cours d'étude pour laquelle des éléments médicaux complémentaires ont été demandés.

La place d'accueil d'urgence est occupée et la place d'accueil temporaire est également occupée régulièrement via un planning de réservation.

Sur les deux places d'accueil de jour FAS : une place est occupée et Madame CREUSOT va recevoir une personne qui souhaite faire une demande.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

III – Travaux en cours :

Madame CREUSOT fait un point sur les travaux réalisés :

- toutes les portes du RDC du FAS ont été changées,
- la porte coupe-feu qui sépare le FAS FAM et EHPAD va être changée prochainement,
- pour la sécurité des agents une lumière extérieure avec un détecteur a été posée devant l'entrée principale du service,
- l'ancien bureau cadre a été remis en état.

Le changement des volets du FAS est toujours en réflexion, mais aucune entreprise n'a répondu à la mise en concurrence. Monsieur ANDROUËT va vérifier si cette opération est inscrite au plan d'investissement. Ce point sera à remettre à l'ordre du jour du prochain CVS.

Pour autant, l'établissement est investi d'une obligation de sécurité envers les résidents qu'il héberge et accompagne.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

IV – Mise en place d’une réunion d’équipe tous les 15 jours :

Depuis fin Janvier 2025, Madame CREUSOT informe qu’elle a mis en place une réunion d’équipe tous les quinze jours.

Lors de cette réunion, sont évoquées les sorties prévues pour les 15 jours à venir, mais également l’organisation interne ainsi que divers points que l’équipe souhaite aborder.

Dans les mois à venir, lors de ces réunions, la situation des résidents sera évoquée.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

V – Activités proposées et loisirs :

Madame LOPEZ présente les activités mises en place : Légos, Socio-Esthéticienne, Poterie, Vannerie, Art Thérapie, Piscine, Équithérapie, Judo, Musicothérapeute, Handi-ballon, Sport adapté. Il est à noter que toutes ces activités sont à la charge financière du résident hormis la musicothérapie qui est financée par l’établissement.

Madame CREUSOT souhaite revoir la nécessité des activités avec intervenants extérieurs, qui coûtent cher aux résidents, pour exemple une séance d’art thérapie est facturée 30 € et pénalise le résident pour le reste des sorties.

Madame CREUSOT insiste sur le point de vigilance concernant l’argent de poche mis à disposition des résidents lors des sorties extérieures. Il est nécessaire que chaque résident ait suffisamment d’argent sur sa carte bancaire ou en liquide lors des sorties.

Madame CREUSOT souhaite une diversité dans les groupes lors des sorties, et également favoriser les sorties vers l’extérieur (promenade) et pourquoi pas les pique-niques.

Madame LOPEZ informe qu’un planning a été fait pour les animations partagées avec les résidents de l’EHPAD. Madame CREUSOT ajoute que tous les jours les résidents du FAS accompagnent les résidents de l’EHPAD au PASA.

Monsieur ANDROUËT souhaite connaître le montant du budget animation alloué au FAS FAM, et va se rapprocher du service financier de l’établissement.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

VI – Conditions de vie et bien être :

Madame CREUSOT souhaite aborder le temps de psychologue au FAS FAM, pour lequel un recrutement est actuellement en cours. Monsieur SIMONIN insiste sur le fait que la présence d’une psychologue est importante au foyer. Monsieur ANDROUËT précise que le recrutement de psychologue est difficile pour tous les établissements, ce métier étant actuellement en tension sur le marché de l’emploi.

Madame CREUSOT informe qu’une réflexion sur un partenariat avec des infirmières libérales de CHATEL-sur-MOSELLE est en cours. Une première rencontre a eu lieu avec une réelle volonté de collaborer.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

VII – Communication et relation avec les familles et tuteurs :

Lors du dernier CVS, il a été évoqué un manque de communication de l'établissement avec les familles et les tuteurs, notamment pour les informer des journées à thème (Garden Party, Marché de Noël). Des échanges par mails seront désormais mis en place.

Madame CREUSOT informe que le lien doit être activé entre les référents désignés et les tuteurs des résidents. Ceci est très important car le référent accompagne au quotidien le résident. Car jusqu'à présent, les principaux échanges des tuteurs se font uniquement avec l'éducatrice.

Proposition lors de la réunion d'équipe : réactivation de la rédaction d'un journal interne au foyer avec les activités réalisées au sein du foyer, les hobbies des résidents.....

Pour répondre à la question de Monsieur ANDROUËT, Madame CREUSOT affirme que le droit à l'image est complété pour chaque résident.

Madame LOPEZ informe que les résidents correspondent régulièrement avec leurs familles par courrier.

Monsieur SIMONIN suggère que la réunion des mandataires soit remise en place.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

VIII – Gestion de la vie collective :

Madame CREUSOT informe que la commission de préadmission, composée du médecin coordonnateur, de la cadre, de l'infirmière et de l'éducatrice, étudie les demandes d'admission qui arrivent lors d'une réunion de pré admission. Beaucoup de dossiers ont été refusés car les profils ne correspondaient pas au service.

En ce moment, une demande FAM est en cours d'étude, pour laquelle un complément d'informations médicales a été demandé.

Madame MISCHLER précise que deux demandes de double orientation FAS FAM sont en cours auprès de la MDPH. Le but étant d'avoir en attente des résidents FAS avec une double orientation médicalisée au cas où nous aurions des places disponibles en FAM, et de ce fait, nous permettre de faire des entrées de résidents avec orientation FAS.

Achat pour les résidents : actuellement les commandes de vêtue des résidents sont faites sur internet par le tuteur et l'éducatrice. Les produits d'hygiène sont commandés par le tuteur et livrés par SUPER U Thaon les Vosges.

Madame CREUSOT a proposé que les achats de vêtements soient faits par les référents et les résidents. Cette demande a été très bien accueillie par l'équipe. Cette manière de faire existait auparavant mais a été arrêtée à la demande de la direction. Madame CREUSOT informe que chaque sortie pour achat de vêtements est en fait un travail éducatif pour le résident. Monsieur SIMONIN est tout à fait d'accord avec cette proposition.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

IX – Repas des familles :

Le repas des familles n'a pas eu lieu depuis 2017, au regret de Monsieur SIMONIN.

Monsieur SIMONIN explique que ce repas était très apprécié des résidents et des familles, et souhaite que celui-ci soit remis en place, et soumet l'idée de faire une projection des activités des résidents lors du repas.

Madame LOPEZ explique que ces repas avaient lieu en septembre de chaque année. Les familles pouvaient voir les activités, les photos des résidents. Madame CREUSOT propose l'idée que les résidents fassent un petit concert d'introduction, puisque des instruments de musique sont présents au foyer.

Monsieur ANDROUËT informe que l'établissement reçoit cette proposition très positivement mais précise qu'en étant directeur par intérim, il ne peut certifier que cette manifestation sera remise en place.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

X – Date du prochain Conseil de la Vie Sociale :

Le prochain CVS du FAS FAM aura lieu le Mercredi 2 Juillet 2025 à 10h00.

Le conseil de la vie sociale prend note de cette information

XI – Questions et informations diverses :

Monsieur SIMONIN propose que lors du prochain CVS le point relatif aux clés de chambre soit remis à l'ordre du jour ainsi que le point sur le remplacement des volets du FAS.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 11h15.

Le Président,

Francis SIMONIN

